

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du samedi 04 juillet 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 7

quatre juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD

Présents : 4

Présents : Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Eliane VERDINO, Paul OLIVER

Votants : 5

Représentés : Martine BONALD représentée par Caroline CHAILLAN

Pour : 5

Excusés :

Contre : 0

Absents : Yvette ROSSO, Patricia NAVARRETE

Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Caroline CHAILLAN

Objet: Attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes Exercice 2026 - DE_042_2026

Afin de soutenir les activités des associations locales et des organismes participant à la vie éducative, sociale, culturelle et associative du territoire, plusieurs demandes de subventions de fonctionnement ont été déposées au titre de l'exercice 2026.

Il est rappelé que les associations bénéficiant d'une subvention communale doivent avoir transmis leur dossier complet (rapport moral, bilan financier, composition du bureau et demande de subvention), conformément aux conditions fixées par le Conseil municipal.

Après examen des demandes, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Objet	Montant proposé
École élémentaire de Thorame-Haute	Subvention de fonctionnement : année scolaire 2026-2027	1 050 €
Association « Les Aînés Ruraux »	Subvention de fonctionnement	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Colmars-les-Alpes	Subvention de fonctionnement	100 €

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026

Date de réception de l'AR: 06/07/2026

004_210402186_DE_042_2026_DE

Bénéficiaire	Objet	Montant proposé
Association des Parents d'Élèves du collège René Gassin	Subvention de fonctionnement	100 €
Comité des fêtes de Thorame-Basse	Subvention de fonctionnement	3 500 €
Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse	Subvention de fonctionnement	3 500 €
Association « Les Boulégaïres »	Subvention de fonctionnement	200 €
TOTAL		8 550 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement conformément au tableau ci-dessus ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LIAUTAUD Robert
Maire de Thorame Basse



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de réception de l'AR: 06/07/2026

004-210402186-DE_042_2026-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.